



et

les profilés de décoration et d'aménagement à l'usage des consommateurs

Couvre les pièces fabriquées suivant un profil linéaire (identique sur toute la longueur), destinées à embellir, à rendre plus agréable (décoration) ou à adapter, à modifier (aménagement) une pièce, un meuble...

CES DERNIÈRES ANNÉES, le temps libre et le budget consacrés aux activités de bricolage se sont encore accrus en France, du fait, notamment, de la réduction du temps de travail. Les consommateurs souhaitent décorer, rénover, réparer... leur appartement ou leur maison en utilisant des produits faciles à mettre en œuvre et qui répondent à leurs préoccupations (information sur l'origine des matériaux, protection de leur santé et de celles de leurs proches, attentes en terme de sécurité et d'hygiène, etc.).



Des efforts ont ainsi été réalisés afin d'améliorer la qualité écologique d'un profilé, en prenant en compte toutes les étapes de son cycle de vie, depuis sa production jusqu'à son élimination finale, en passant par sa phase d'utilisation. Pour valoriser ces efforts et promouvoir les produits les plus respectueux de l'environnement, la marque NF Environnement « profilés de décoration et d'aménagement à l'usage des consommateurs » a été développée.

L'industrie des profilés, du fait des consommations de matériaux, d'énergie, de substances qu'elle nécessite, particulièrement lors des étapes de fabrication, de traitements de surfaces et de finitions de ces produits, contribue à générer différents impacts environnementaux. Le développement des questions d'actualité sur des thèmes tels que l'origine du bois, la qualité de l'air, le recyclage... ont conduit fabricants, consommateurs et distributeurs à souhaiter des produits plus respectueux de l'environnement.

La marque NF Environnement, écolabel français, est le signe national officiel reconnu par les Pouvoirs Publics, de la qualité écologique des produits.

Cette marque, apposée sur les produits, leurs emballages ou même sur la notice accompagnant les produits, offre une double garantie certifiée par un organisme indépendant (AFNOR CERTIFICATION) :

- la qualité d'usage du produit,
- la limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.

APPOSER LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT SUR VOS PRODUITS GARANTIT :

La limitation des impacts sur l'environnement

(teneur réduite en solvants, absence de certaines substances dangereuses...)

La qualité des profilés

(qualité du support et de ses finitions, résistance des adhésifs autocollants...)

Une information adaptée aux consommateurs pour un usage approprié des profilés



**DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE
D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT**

Pour obtenir la marque NF Environnement, les profilés de décoration et d'aménagement à l'usage des consommateurs doivent répondre aux critères écologiques et de performance suivants

ÉTAPE DU CYCLE DE VIE	CRITÈRE	SEUILS D'ACCEPTABILITÉ OU NIVEAU D'EXIGENCE
CRITÈRES ÉCOLOGIQUES COMMUNS À TOUS LES PRODUITS		
Fabrication (limitation des substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Maîtrise des risques liés aux ingrédients	<p>Pour les peintures, vernis et produits connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> absence d'ingrédients classés comme cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, toxiques, très toxiques (directive 67/543/CE) ; absence de cadmium, plomb, chrome VI, mercure et arsenic (sauf impuretés). <p>Dans le produit : absence de plastifiants classés comme dangereux pour l'environnement (directive 67/548/CE).</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir les fiches de sécurité des ingrédients autres que les "peintures, vernis, et produits connexes" utilisés lors de la fabrication du profilé fini (peintures anticorrosion, produits pour la préservation du bois, peintures à certains usages industriels spécifiques, adjuvants...).
Fabrication (diminution des impacts liés aux déchets)	Gestion des déchets d'usinage	<ul style="list-style-type: none"> Système de suivi et d'évaluation de la quantité des déchets d'usinage (chutes de fabrication, matériaux usagés et produits connexes, comme sciures, copeaux...). Quantité de déchets d'usinage non valorisés en interne et en externe < 5 % (en masse) de la quantité totale des déchets d'usinage.
Fabrication	Élimination des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> Les déchets dangereux (annexe 2 du décret 97-517) sont traités dans des installations autorisées par la réglementation.
Fabrication (limitation de la pollution de l'air par les solvants)	Réduction des émissions de COV par les produits de finition	<ul style="list-style-type: none"> $R_{cov} < 2$, (produits qui suivent des traitements à plat), $R_{cov} < 4$, (autres produits). $R_{cov} = \frac{Q_s \text{ (quantité de solvant en kg)}}{E_{sd} \text{ (extrait sec déposé en kg)}}$ <p>(Q_s = quantité dans le produit fini + quantité de solvant de dilution et de nettoyage - quantité recyclée ou captée et incinérée)</p>
Fabrication	Utilisation d'énergie et de matière	<p>Informez sur la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du profilé, au travers des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> consommation d'énergie spécifique du produit masse linéique du profilé pourcentage de matériau recyclé pour sa fabrication
Transport	Optimisation de l'encombrement lors du transport et stockage	<ul style="list-style-type: none"> Pièces attestant de la prise en compte de ce facteur (plans de chargement, propositions de consigne de l'emballage...).
Fin de vie	Système d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> Les emballages primaires des profilés doivent être en matériaux issus de ressources renouvelables et/ou recyclables (emballages recyclables : marquage conforme à la norme ISO 14021 (boucle de Möbius)).

CRITÈRES D'APTITUDE À L'USAGE ET ÉCOLOGIQUES SELON LES MATÉRIAUX

Bois et MDF	<ul style="list-style-type: none"> Les critères portent sur l'origine du bois et la gestion durable des forêts, la maîtrise des risques liés aux produits de traitement du bois, la réduction des émissions de formol et de MDI, l'évaluation des consommations d'énergie spécifique, et la durabilité du bois traité.
Plastique	<ul style="list-style-type: none"> Les critères portent sur la réduction des métaux lourds, la limitation des impacts liés aux pigments blancs (TiO_2), l'évaluation des consommations d'énergie spécifique, la valorisation du recyclage et sur la limitation des impacts liés aux résines.
Métal	<ul style="list-style-type: none"> Les critères portent sur la limitation des rejets des ateliers de traitement de surface, sur la valorisation des boues issues de l'épuration des eaux, la limitation des impacts liés aux opérations de filage et de finition, l'évaluation des consommations d'énergie spécifique et la valorisation du recyclage.

CRITÈRES D'APTITUDE À L'USAGE COMMUNS À TOUS LES PRODUITS

Qualité du support et de sa finition	<ul style="list-style-type: none"> Critères spécifiques aux bois, aux plastiques et aux métaux.
Résistance des adhésifs autocollants	<ul style="list-style-type: none"> Garantie du pouvoir d'agrippage (pose) et de tenue dans le temps (vieillesse). Fourniture d'un document sur les préconisations de pose.
Information aux consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Information sur l'origine du bois et son essence ; marquage d'identification des matériaux en vue de leur valorisation (plastique, aluminium).
Services aux consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Informations sur des supports commerciaux (affichettes d'identification accolées aux présentoirs, panneaux, fiches, étiquettes...), indiquant notamment l'usage approprié optimal de chaque profilé.



CETTE FICHE DE SYNTHÈSE a pour but de fournir des informations d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir la marque NF Environnement, veuillez consulter le site www.marque-nf.com